



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.241/69/Add.1
19 novembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION CHARGE
D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU PAR
LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE

Dixième session

New York, 6-17 janvier 1997

Point 5 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES FONDS EXTRABUDGETAIRES

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Lors de sessions précédentes du Comité intergouvernemental, des délégations ont demandé au secrétariat intérimaire de présenter une liste des activités qu'il pourrait appuyer en 1997 à l'aide des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation. Il est clair que les activités qui seront effectivement réalisées dépendront du montant précis des contributions reçues et des souhaits des pays et organisations donateurs. Les coûts estimatifs initiaux sont indiqués entre parenthèses après chaque activité énumérée. Ils incluent les 13 % forfaitaires de dépenses d'appui aux programmes. Dans les rares cas où cela est possible à ce stade initial, on indique des dates provisoires ou des périodes approximatives pour les activités.

II. ORGANISATION DE SEMINAIRES NATIONAUX DE SENSIBILISATION ET
D'AUTRES ACTIVITES PREPARATOIRES AU NIVEAU NATIONAL

2. Activités nationales en Afrique

- a) Faciliter les processus nationaux de consultation dans dix pays africains, ainsi que les activités préparatoires nécessaires pour organiser un forum national auquel participeront des principaux intervenants nationaux et d'autres partenaires pertinents (164 000 dollars);
- b) Fournir un appui institutionnel aux organes de coordination/correspondants nationaux de trois pays figurant parmi les moins avancés (PMA) (170 000 dollars);
- c) Aider à élaborer un système d'information sur la désertification pour faciliter le traitement et l'analyse des informations/communications, y compris les documents relatifs à la Convention, par les organes nationaux de coordination et les organisations sous-régionales (34 000 dollars);
- d) Organiser les deuxième et troisième ateliers techniques à l'intention de certains organes africains de liaison (prévus provisoirement en avril à Asmara, en Erythrée, et en mai à Maseru, au Lesotho) (283 000 dollars).

3. Activités nationales en Asie et en Europe

- a) Faciliter la tenue de séminaires nationaux de sensibilisation dans cinq pays d'Asie, neuf pays de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et trois pays de la région Moyen-Orient/Méditerranée (249 000 dollars);
- b) Faciliter la participation de cinq organes de coordination/correspondants nationaux à une réunion d'une semaine à Genève (29 000 dollars);
- c) Fournir un appui institutionnel à des organes de coordination/correspondants nationaux dans quatre pays d'Asie (91 000 dollars).

4. Activités nationales en Amérique latine et dans les Caraïbes

- a) Faciliter la tenue de séminaires nationaux de sensibilisation dans neuf pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Venezuela, Paraguay, Nicaragua et Costa Rica) (138 000 dollars);
- b) Aider à renforcer la capacité institutionnelle de la Bolivie, de Cuba, de la République dominicaine, de Haïti et du Pérou pour l'élaboration de programmes nationaux de lutte contre la désertification (113 000 dollars);
- c) Continuer, au niveau bilatéral, de sensibiliser les gouvernements au contenu de la Convention et les inviter à ratifier cet

instrument et à l'appliquer aux niveaux national et régional (71 000 dollars).

III. PROCESSUS DE CONSULTATION A L'ECHELLE
SOUS-REGIONALE ET REGIONALE

5. Processus sous-régionaux en Afrique
 - a) Faciliter l'organisation et la convocation de quatre réunions sous-régionales en Afrique de manière à poursuivre les consultations pour aboutir à un consensus sur des programmes d'action sous-régionaux. Ces réunions devront être organisées par les organisations sous-régionales pertinentes (448 000 dollars).
6. Processus sous-régionaux en Asie et en Europe
 - a) Faciliter l'organisation d'une conférence sous-régionale de la CEI (142 000 dollars).
7. Processus régionaux en Afrique
 - a) Fournir un appui institutionnel au Groupe africain de coordination régionale pour l'élaboration et l'exécution du programme d'action régional (113 000 dollars);
 - b) Faciliter l'organisation et la convocation de la Conférence panafricaine à Ouagadougou (Burkina Faso), du 17 au 19 mars (435 000 dollars);
 - c) Appuyer l'élaboration de projets pilotes dans le Maghreb et le Sahel et dans des zones limitrophes : Mali/Algérie (en février), Mauritanie/Sénégal (en avril), Algérie/Tunisie (en octobre), Niger/Algérie, et Mali/Mauritanie (164 000 dollars).
8. Processus régionaux en Asie
 - a) Faciliter la tenue de la consultation régionale pour l'Asie occidentale (Damas, en République arabe syrienne, en avril) et de la Conférence régionale pour l'Asie (Beijing, en Chine, en mai), ainsi que l'exécution d'autres activités dans la région (474 000 dollars).
9. Processus régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes
 - a) Faciliter l'organisation et la convocation de la troisième réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (La Havane, à Cuba, en mars) (138 000 dollars);
 - b) Appuyer l'élaboration d'un programme d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (49 000 dollars).

IV. INFORMATION

10. Publications et information

- a) Mettre à jour et réimprimer le dossier sur la Convention; continuer à publier le bulletin d'information trimestriel sur la Convention et publier "Cap sur terre" dans deux langues d'Afrique de l'Est (105 000 dollars);
- b) Publier deux petites bandes dessinées, initialement dans trois langues, pour illustrer le problème de la désertification, ses causes, ses effets et les solutions possibles, en vue de leur distribution aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui mènent des actions de sensibilisation (94 000 dollars);
- c) Publier le WHO'S WHO Directory, où l'on dresse une liste des participants aux sessions du Comité intergouvernemental et à la Conférence des Parties, ainsi que des experts et organisations actifs dans le domaine de la lutte contre la désertification (23 000 dollars);
- d) Actualiser et améliorer la page d'accueil du secrétariat sur le World Wide Web du réseau Internet (23 000 dollars);
- e) Créer une bibliothèque multimédia de référence contenant les principaux documents et publications officiels utiles (sur papier et en vidéo) touchant la désertification et le développement durable (45 000 dollars);
- f) En collaboration avec le programme Azimuth du PNUD, produire un cinquième reportage vidéo sur la désertification pour distribution aux chaînes de télévision partout dans le monde (29 000 dollars);
- g) Produire une cinquantaine de cassettes vidéo et audio combinant l'ensemble des cinq reportages vidéo sur la désertification et les distribuer aux chaînes de télévision et de radiodiffusion produits par PNUD/Azimuth (3 000 dollars);
- h) Produire un CD-Rom interactif contenant notamment l'historique de la Convention et tous les grands documents pertinents sur les questions de désertification (6 000 dollars).

11. Manifestations

- a) Coparrainer un tournoi africain de football et couvrir les événements touchant la Journée mondiale de la lutte contre la désertification (Ouagadougou, au Burkina Faso, en juin) (115 000 dollars);
- b) Participer au festival cinématographique FESPACO et décerner un prix pour le film qui dépeint le mieux les effets économiques et sociaux de la désertification (Ouagadougou, en février) (53 000 dollars);

- c) Organiser une exposition de bandes dessinées et un séminaire de deux jours pour les journalistes sur la question de la désertification lors de la première session de la Conférence des Parties à Rome (113 000 dollars).

12. Promotion et publicité

- a) Produire des affiches et des articles promotionnels (Pin's et T-Shirts) pour des activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification en juin et de la première session de la Conférence des Parties (23 000 dollars).

V. PARTICIPATION DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS A L'APPLICATION
DE LA CONVENTION

13. Activités générales

- a) Mettre au point des documents et matériaux d'information pour faciliter l'application de la Convention au niveau des ONG et des communautés (17 000 dollars);
- b) Faciliter la participation d'ONG à des sessions officielles du Comité intergouvernemental et à la Conférence des Parties ainsi qu'à des réunions régionales et sous-régionales (499 000 dollars);
- c) Fournir un appui institutionnel à 30 ONG (170 000 dollars);
- d) Financer une étude réalisée par la Nigerian Environmental Study/Action Team (NEST) et le Comité de coordination des actions des ONG au Mali (CCA-ONG, Mali) sur les connaissances et pratiques traditionnelles en matière de lutte contre la désertification (5 000 dollars);
- e) Faciliter l'exécution de 10 activités pilotes sur le renforcement du rôle des femmes dans l'application de la Convention (113 000 dollars);
- f) Aider au financement de réunions régionales d'ONG en Afrique (Ouagadougou, mars), en Amérique latine et dans les Caraïbes (La Havane, mars) et en Asie (Beijing, mars ou avril) (202 000 dollars);
- g) Faciliter la tenue des réunions suivantes : i) le Forum des femmes sur le renforcement du rôle de la femme dans l'application de la Convention; ii) un forum sur la promotion de la coopération Nord/Sud dans les Amériques; iii) la réunion internationale d'ONG sur la coopération Nord/Sud; iv) des ateliers de sensibilisation en Afrique de l'Ouest (Nigéria) et en Afrique du Nord (Tunisie) (total : 112 000 dollars).

VI. ACTIVITES DU SECRETARIAT INTERIMAIRE

14. Pour exécuter les activités susmentionnées, le secrétariat aurait besoin des ressources suivantes pour les dépenses en personnel et frais généraux de fonctionnement :

- a) *Dépenses de personnel* couvrant :
- i) Les traitements et les dépenses connexes : 12 mois pour 7 fonctionnaires (2 P-5, 2 P-3, 1 P-2 et 2 agents des services généraux) plus 3 personnes supplémentaires en 1997 (un administrateur pour renforcer les activités de facilitation en Amérique latine et dans les Caraïbes et deux secrétaires de la catégorie des agents des services généraux) ainsi que 6 mois pour un programmeur/agent d'assistance (P-2) et un commis de la catégorie des agents des services généraux (1 151 000 dollars);
 - ii) Personnel temporaire nécessaire lors des sessions du Comité intergouvernemental et de la première session de la Conférence des Parties et heures supplémentaires prévues pour le personnel des services de conférence lors de la session de la Conférence des Parties (64 000 dollars);
- b) *Services de consultants* pour des études et des activités non visées ci-dessus que le secrétariat pourrait être appelé à réaliser (95 000 dollars);
- c) *Autres déplacements officiels du personnel* non visés ailleurs dans le présent document : pour des contacts bilatéraux et la participation à des réunions portant sur des questions touchant le processus de négociation; pour la préparation et la tenue de la session de la Conférence des Parties; pour des consultations, négociations et réunions liées au futur lieu d'implantation et à l'établissement du secrétariat permanent (207 000 dollars);
- d) *Frais généraux de fonctionnement* : pour la location et l'entretien du mobilier et du matériel, y compris le matériel informatique et le matériel de bureautique (49 000 dollars);
- e) *Frais de communication* : affranchissement, appels longue distance, télécopie et câble (99 000 dollars);
- f) *Dépenses de représentation* : pour un cocktail qui doit être organisé lors de la première session de la Conférence des Parties (12 000 dollars);
- g) Remplacement - et acquisition pour le nouveau personnel - de matériel informatique, de logiciel et matériel de bureautique (101 000 dollars).
